

iShares India Index ETF (XID)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le iShares India Index ETF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock ») au 1 866 474-2737 ou à l'adresse isharescanada_inquiries@blackrock.com ou visitez le www.blackrock.com/ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	21 janvier 2010
Valeur totale au 30 avril 2024	109,8 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG)	1,03 %
Gestionnaire du fonds	BlackRock
Gestionnaire de portefeuille	BlackRock
Sous-conseiller	BlackRock Institutional Trust Company, N.A.
Distributions	Semestrielles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2024)

Symbole boursier	XID
Bourse	Bourse de Toronto
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen	7 823 parts
Nombre de jours de négociation	252 sur 252 jours de bourse

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2024)

Cours du marché	43,30 \$-53,12 \$
Valeur liquidative	43,51 \$-53,06 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	0,15 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à fournir une croissance du capital à long terme en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nifty 50 (l'« indice »), déduction faite des frais. Dans les conditions normales du marché, le FNB investira principalement dans des titres d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse gérés par BlackRock ou un membre de son groupe et/ou dans des titres de capitaux propres émis par des émetteurs situés en Inde. L'indice est un indice de titres de capitaux propres composé de titres inscrits à la National Stock Exchange of India (« NSE »). Il comprend les titres de 50 sociétés et représente environ 59 % de la capitalisation boursière flottante des sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la NSE.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 avril 2024. Ces placements changeront.

Dix principaux placements (au 30 avril 2024)**

1. HDFC Bank Ltd.	11,5 %
2. Reliance Industries Ltd.	10,0 %
3. ICICI Bank Ltd.	8,1 %
4. Infosys Ltd.	5,1 %
5. Larsen & Toubro Ltd.	4,3 %
6. Tata Consultancy Services Ltd.	3,9 %
7. ITC Ltd.	3,9 %
8. Bharti Airtel Ltd.	3,5 %
9. Axis Bank Ltd.	3,3 %
10. State Bank of India	3,2 %
Pourcentage total des dix principaux placements	56,8 %
Nombre total de placements	51

Répartition des placements (au 30 avril 2024)**



Secteur/Type de placement

Services financiers	34,3 %
Énergie	12,7 %
Technologie de l'information	12,3 %
Biens de consommation discrétionnaire	9,3 %
Biens de consommation de base	8,0 %
Matières premières	6,5 %
Produits industriels	6,0 %
Autres	13,5 %
Trésorerie*	0,0 %
Autres éléments d'actif, moins le passif	-2,6 %

* Arrondi à moins de 0,1 %.

** En raison de son placement dans le iShares India 50 ETF (« INDY »), les placements sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative totale du INDY.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BlackRock estime que la volatilité de ce FNB est « **moyenne à élevée** ».

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

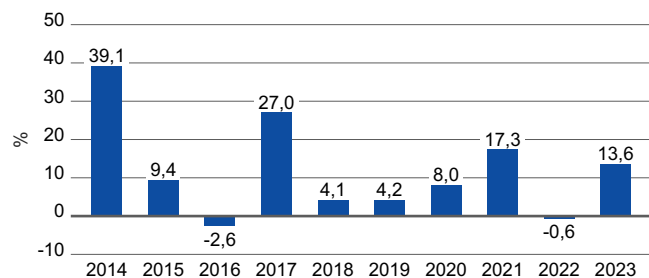
Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dix dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que le rendement du FNB ne corresponde pas à celui de l'indice.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts du FNB pour chacune des dix dernières années. Le FNB a perdu de sa valeur sur deux des dix dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement pour les parts du FNB sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois se terminant	Si vous avez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	18,54 %	30 avril 2017	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 185 \$
Pire rendement	-27,09 %	31 mars 2020	Votre placement diminuerait pour s'établir à 729 \$

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts du FNB était de 10,77 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts du FNB il y a dix ans, votre placement vaudrait maintenant 2 781 \$.

¹ Le rendement est calculé en utilisant la valeur liquidative du FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

COURS DU MARCHÉ

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent une croissance du capital à long terme;
- prévoient détenir leur placement à long terme;
- visent à inclure dans leur portefeuille global une exposition à des actions de sociétés indiennes à grande capitalisation;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

VALEUR LIQUIDATIVE

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2023, les frais du FNB s'élevaient à 1,04 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,40 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	1,03 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,01 %
Frais du FNB	1,04 %

Commissions de suivi

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du FNB. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BlackRock ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
161, rue Bay, bureau 2500
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone : 416 643-4000

Sans frais : 1 866 474-2737

Courriel : isharescanada_inquiries@blackrock.com

Site Web : www.blackrock.com/ca

India Index Services & Products Limited (« IISL ») ne parraine pas le FNB, ne se prononce pas sur celui-ci, ne vend pas ses parts et n'en fait pas la promotion. IISL ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, aux porteurs de parts du FNB ou à un membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le FNB en particulier, ou quant à la capacité de l'indice de reproduire le rendement général du marché boursier de l'Inde. IISL n'est pas tenue de tenir compte des besoins de BlackRock Institutional Trust Company, N.A. ou des porteurs de parts du FNB au moment d'établir, de composer ou de calculer l'indice. IISL n'est pas responsable de l'établissement du prix des parts du FNB devant être émises, de leur nombre et du moment de l'émission de ces parts ou du calcul de l'équation de conversion des parts de ce fonds en une somme en espèces, et n'y a pas participé. IISL n'assume aucune obligation ni responsabilité relativement à l'administration du FNB ou à la commercialisation ou la négociation de ses parts. IISL ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité de l'indice ou de toute donnée qui y est incluse et n'est pas responsable des erreurs, des omissions ou des interruptions qui surviennent à l'égard de cet indice. IISL ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, à l'égard des résultats que devrait obtenir BlackRock Institutional Trust Company, N.A., les porteurs de parts du FNB ou toute autre personne ou entité de l'utilisation de l'indice ou de toute donnée qui y est incluse. IISL ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, et décline expressément toute garantie quant à la qualité marchande ou la conformité à une fin ou à un usage particulier en ce qui concerne l'indice et toute donnée qui y est incluse. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, IISL décline expressément toute responsabilité à l'égard de réclamations, de dommages-intérêts ou de pertes découlant des produits ou s'y rapportant, y compris pour des dommages directs, particuliers ou indirects ou autres (y compris un manque à gagner) ou des dommages-intérêts punitifs, même si elle est avisée de la possibilité de tels dommages et dommages-intérêts.

© 2024 Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée. Tous droits réservés. **ISHARES** et **BLACKROCK** sont des marques de commerce déposées de BlackRock, Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou ailleurs. Utilisation autorisée.